



CHARTRE DES ECO- DELEGUES



ECO-DELEGUES **"ON EN EST TOUS** **CAPABLES"**

L.E.G.T. Guy de Maupassant
L.P. Descartes

académie
Rouen



Nous, éco-délégués, nous avons la conviction qu'il est de notre droit et de notre devoir d'éco-citoyens de participer activement, individuellement et collectivement, à la mise en œuvre du développement durable dans notre établissement et au delà. C'est un engagement que nous souhaitons prendre vis-à-vis des générations actuelles et futures. Le développement durable et ses principes constituent notre cadre de référence. Conscient qu'il n'y a pas de petites actions, le plus grand danger serait de ne pas se sentir concerné et de ne rien faire.

Etre éco-délégué dans sa classe, dans son établissement et dans la vie quotidienne, cela signifie :

Art. 1 Etre volontaire,

Art. 2 Participer aux réunions,

Art. 3 Etre éco-délégués 365 jours par an,

Art. 4 Montrer l'exemple et promouvoir l'éducation au développement durable (EDD)

Art. 5 Etre à l'écoute des autres et se faire le porte-parole de nos camarades et du personnel de l'établissement,

Art. 6 Etre informé et informer les autres,

Art. 7 Promouvoir les comportements éco-citoyens en faisant des gestes quotidiens,

Art. 8 Montrer, par des actions concrètes, qu'il est possible de «Vivre ensemble autrement»...

Art. 9 Proposer des idées et participer activement à la réalisation des projets,

Art. 10 Valoriser les actions et leurs auteurs,

Art. 11 Evaluer les actions et projets en cours,

Art. 12 Restituer à leurs auteurs les résultats de leurs actions et de leurs efforts,